

## Préface

Bruxelles, février 2017,

Voici un livre qui tombe à point nommé et que l'on n'hésitera pas à mettre entre toutes les mains, en dépit du caractère austère du sujet traité.

Approche structurée et langage clair faciliteront pour tout un chacun la découverte (ou la redécouverte, c'est selon) des points clés du régime introduit par la directive européenne dite de Solvabilité II, sans se perdre dans un jargon ou un dédale technique susceptible d'en masquer les principes et objectifs essentiels.

C'est donc sans s'embarrasser de formules mathématiques complexes que Frédéric Chandelle décrit les nouvelles exigences quantitatives auxquelles doivent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, se conformer assureurs et réassureurs de l'Union européenne.

Valorisation des avoirs, des engagements et des risques suivant une approche économique, globale et prospective sont ainsi décrits avec tout le sens de la pédagogie que l'on reconnaît à l'auteur, qui par ailleurs a eu la bonne idée de rappeler brièvement les limites et les défauts de la législation antérieure.

« Le *statu quo* n'est plus tenable », conclut-il. Comme pour tant d'autres situations et domaines d'activités, cette petite phrase trouve aussi à s'appliquer à l'exercice du contrôle prudentiel de ce secteur aussi complexe que passionnant et mal connu qu'est l'assurance.

Rester simple sans pour autant verser dans le simplisme, l'auteur a réussi ce pari, notamment lorsqu'il explique à l'aide de sa « matrice de transition » comment passer du capital de solvabilité requis calculé conformément aux dispositions du Pilier I (exigences quantitatives) aux « besoins globaux de solvabilité » définis dans le cadre de l'ORSA (évaluation propre à l'entreprise de ses risques et besoins en capitaux).

Voilà un fil conducteur qui aidera plus d'un à y voir plus clair et qui devrait s'avérer particulièrement utile, autant dans les futures discussions intra-entreprises que dans les dialogues que devront conduire ces entreprises avec leurs autorités de contrôle.

Les non-experts apprécieront également la description synthétique des exigences en matière de gouvernance, de contrôle interne et de saine gestion des risques qui leur est proposée dans cet ouvrage.

On ne peut évidemment qu'encourager les entreprises d'assurance et de réassurance à sensibiliser leurs administrateurs, dirigeants, cadres, ... à connaître, et même maîtriser, les points clés de ces exigences « organisationnelles ».

Un peu plus d'un an après l'entrée en vigueur officielle de Solvabilité II, il est en effet de moins en moins concevable que des mandats d'administrateurs,

dirigeants ou des fonctions de contrôle indépendantes soient exercés par des personnes qui ne satisferaient pas à l'ensemble des critères de compétence et d'honorabilité.

Pour être reconnu comme tel, le moins que l'on puisse attendre de tout candidat à l'exercice d'un de ces « postes clés » est qu'il soit conscient de l'ensemble des obligations et responsabilités qui en découlent.

L'objet de ce livre n'est évidemment pas de livrer « clés en main » l'ensemble des connaissances requises pour être reconnu comme « fit », mais on ne peut que se réjouir que l'auteur procède à l'inventaire des questions et thématiques auxquelles administrateurs, dirigeants et autres titulaires de fonctions de contrôle indépendantes doivent dès à présent prêter une attention toute particulière.

Disposant d'un aperçu global des exigences quantitatives et organisationnelles désormais en vigueur, le lecteur parcourra avec attention la troisième partie de l'ouvrage, expliquant en termes clairs et concis la portée des nouveaux *reportings* prudentiels, tant narratifs que quantitatifs.

Il ne fait guère de doute que ces informations susciteront un vif intérêt tant auprès des autorités de contrôle que des entreprises elles-mêmes, soucieuses, comme on peut l'imaginer, de comparer les résultats de leurs travaux à ceux de la concurrence, ainsi que des commentaires que ces nouveaux *reportings* ne manqueront pas de susciter auprès des autorités, mais aussi et peut-être surtout des agences de notation et, plus généralement, de la communauté des investisseurs.

On ne peut que se réjouir de ces futurs travaux d'analyse et de comparaison, qui devraient contribuer à l'émergence rapide de « *best practices* » dans tous les domaines d'activités des assureurs, dont évidemment celui de la gestion des risques.

« Prudence, éthique et transparence » ne doit pas résonner comme un slogan creux, quels que soient la taille, le statut ou la nature des activités de l'entreprise contrôlée.

Au contraire, ces trois mots devraient représenter les valeurs fondamentales sur lesquelles tous les assureurs et réassureurs doivent (continuer à) s'appuyer pour exercer leur métier et justifier auprès de leurs *stakeholders*, dans un climat de concurrence toujours plus vive, une juste rémunération de leurs prestations, à la hauteur de leur valeur ajoutée que l'on analysera à l'aune tant des services rendus que des risques auxquels ils acceptent de s'exposer à cette fin.

Puisse donc cet ouvrage contribuer à faire reconnaître auprès des « non-experts » de l'assurance l'importance pour tout un chacun de ce secteur encore et toujours trop méconnu.

Puisse-t-il également, voire surtout, sensibiliser quiconque souhaiterait y exercer (voire dans certains cas, continuer d'y exercer) un « poste clé » à l'ensemble

des obligations de compétence auxquelles il devra satisfaire (ou continuer de satisfaire), ainsi qu'aux responsabilités auxquelles il sera confronté (ou continuera d'être confronté).

À tous, étudiants intéressés par l'assurance, (futurs) employés, cadres, dirigeants, administrateurs, consultants, je souhaite une lecture aussi agréable qu'enrichissante.

Dominik SMONIEWSKI  
Responsable « Politique prudentielle et stabilité financière – Assurance »  
Banque Nationale de Belgique